

# Je passe le permis de chasser !

Document d'inscription à retourner à la Fédération dans les meilleurs délais :

NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Email : .....

## Conditions particulières :

1. Pour être complet, votre dossier d'inscription doit comprendre les éléments définis sur le **CERFA d'inscription**.
2. Un chèque de caution de 50 € à l'ordre de la FDC 58 doit accompagner votre dossier d'inscription. Cette caution engage le candidat à se présenter aux diverses formations proposées pour la réussite de l'examen du permis de chasser ainsi qu'à se présenter à l'examen du permis de chasser. C'est une précaution motivée afin de limiter l'absentéisme lors des séances de formations et d'examens (sauf cas de force majeure). La caution vous sera rendue lors de votre validation du permis de chasser. **La caution sera conservée par la FDC 58 en cas d'absence non justifiée à une formation obligatoire.**
3. Dès la prise en compte de votre inscription, vous serez convié(e) à participer à une journée de formation théorique ainsi qu'à une ½ journée de formation pratique organisées par la FDC 58. Un courrier précisant le jour et l'heure de la formation pratique obligatoire vous sera remis le jour de la formation théorique (choix de la ½ journée possible dans la limite des places disponibles).
4. Vous serez ensuite convoqué(e) par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage pour passer l'examen du permis de chasser.

*Suite à la décision de la commission nationale de l'examen du permis de chasser (Art 2-3<sup>ème</sup> alinéa de l'arrêté du 7 octobre 2013 relatif aux modalités de l'examen pour la délivrance du permis de chasser) et pour leur propre sécurité, les femmes enceintes ne peuvent pas se présenter à la formation et à l'examen du permis de chasser.*

J'ai lu et j'accepte les **Conditions particulières**

Signature(s\*) :

*\*Pour les mineurs ou majeurs en tutelle, signature supplémentaire du responsable légal ou du tuteur.*



## Dates permis de chasser 2019

Une session correspond à l'ensemble des formations et examen auquel le candidat doit assister afin d'obtenir son permis de chasser.

	<b>Formation initiale (obligatoire)</b>	<b>Formation pratique (obligatoire)</b>	<b>Examen</b>	<b>Nb de places</b>
<b>Durée</b>	½ journée	½ journée (6 personnes)	Environ 45 minutes	
<b>Session 2</b>	Samedi 26 Janvier	Jeudi 21 Vendredi 22 ou samedi 23 Février	Lundi 25 ou mardi 26 Février	40
<b>Session 3</b>	Samedi 13 Avril	Jeudi 16 ou vendredi 17 ou samedi 18 mai	Mercredi 22 ou jeudi 23 mai	40
<b>Session 4</b>	Samedi 25 mai	Jeudi 20 ou Vendredi 21 ou samedi 22 juin	Lundi 24 ou mardi 25 ou mercredi 26 ou jeudi 27 juin	40
<b>Session 5</b>	Samedi 15 juin	Jeudi 11 ou vendredi 12 ou samedi 13 juillet	Mercredi 17 ou jeudi 18 juillet	40
<b>Session 6</b>	Samedi 10 août	Jeudi 5 ou vendredi 6 ou samedi 7 septembre	Lundi 9 ou mardi 10 septembre	40
<b>Session 7</b>	Samedi 28 septembre	Jeudi 24 ou vendredi 25 ou samedi 26 octobre	Lundi 28 ou mardi 29 ou mercredi 30 ou jeudi 31 octobre	40
<b>Session 8</b>	COMPLET	COMPLET	COMPLET	40
<b>Session 9</b>	Samedi 9 novembre	Jeudi 5 ou vendredi 6 ou samedi 7 décembre	Lundi 9 ou mardi 10 ou mercredi 11 ou jeudi 12 décembre	40

Les jours de formations sont susceptibles d'évoluer en fonction du nombre de candidats présents aux formations et du nombre de places aux examens.

Les inscriptions à la formation pratique, ne se feront que le jour de la formation initiale (dans la limite des places disponibles).

### Inscription à une session en particulier

Si vous souhaitez vous inscrire à une session particulière (dans la limite du possible), veuillez détacher le coupon ci-dessous et l'agrafer avec votre dossier Cerfa.

Les cas de force majeure (Justification par E-mail : [fdc-58@wanadoo.fr](mailto:fdc-58@wanadoo.fr) ou par courrier) :

- convocation à un examen (scolaire, universitaire, permis de conduire,...),
- pour les candidats en apprentissage, convocation sur la semaine obligatoire d'enseignement au C.F.A.
- obligations professionnelles : jour d'embauche, entretien d'embauche, stage ou formation obligatoire de pré-embauche, déplacements professionnels, professions particulières (marins, militaires, médecins de garde...),
- maladie, hospitalisation, décès d'un proche, accident de la route.



NOM : ..... PRENOM : .....

Je souhaite être inscrit(e) sur la session ....., 2019.

**DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN ET  
DE DELIVRANCE DU PERMIS DE CHASSER**Code du service national articles L.113-4 et L.114-6  
Code de l'Environnement articles L.423-5 à L.423-11, L.423-25, R.423-2 à R.423-11 et R. 423-25  
Arrêté du 7 octobre 2013 relatif aux modalités de l'examen préalable à la délivrance du permis de chasser

A compléter par la FDC / FIC :

- 
- Inscription à l'examen unique
- 
- 
- Réinscription à l'examen unique

agrafez ici  
**vos photos d'identité**  
sans les détacher  
l'une de l'autre  
et  
après avoir porté vos nom  
et prénoms au dos  
**(pas d'agrafe sur le visage)**

Votre demande doit être déposée à la Fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs de votre choix, qui la transmet à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Votre demande doit être accompagnée :

- de la **photocopie d'une pièce d'identité** recto/verso en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport), pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu ;
- de **deux photographies d'identité normalisées (format 35 x 45 mm et de préférence en couleur) récentes (datant de moins de 6 mois) et identiques** à agraffer au présent formulaire dans le cadre réservé à cet effet (portez vos nom et prénoms au dos) ;
- du **certificat médical**, au verso de la présente demande, attestant que vous n'êtes pas atteint de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R.423-25 du code de l'environnement (reproduit au dos de la présente demande), daté de moins de deux mois au jour de votre inscription ;
- des **documents ci-après relatifs aux obligations du service national**, si vous êtes français et si vous avez entre 16 à 25 ans :
  - **vous avez moins de 16 ans ou plus de 25 ans** : aucun justificatif n'est à produire
  - **vous avez entre 16 et 18 ans**, il faut joindre à la demande :
    - une attestation de recensement
    - ou le certificat de participation si vous avez déjà participé à la « journée défense et citoyenneté » (anciennement « journée d'appel de préparation à la défense »)
    - **vous avez entre 18 et 25 ans**, il faut joindre à la demande :
      - le certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » (anciennement « journée d'appel de préparation à la défense »)
      - ou une attestation provisoire si vous n'avez pas encore participé à la journée défense et citoyenneté, ce document comportant obligatoirement une date de validité
      - ou une attestation individuelle d'exemption
- si vous êtes mineur(e) ou majeur(e) en tutelle, de **l'autorisation de votre représentant légal** (père, mère, tuteur ou juge des tutelles) ;
- de **la déclaration sur l'honneur** (figurant ci-dessous) que vous aurez signée vous-même (que vous soyez mineur(e), majeur(e) ou majeur(e) en tutelle), attestant que vous ne relevez pas des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à l'inscription à l'examen et à la délivrance du permis de chasser listées au dos de la présente demande ;
- d'**un chèque bancaire ou postal ou d'un mandat postal**, dont le montant correspond à la somme du droit d'inscription à l'examen de 16€ et de la redevance pour la délivrance du permis de chasser de 30 € (15 € pour les mineurs) libellé à l'ordre de « Agent comptable de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ».

**VOTRE IDENTITE** Madame  Monsieur (\*) Cochez la case qui vous concerne

Votre nom de naissance : \_\_\_\_\_

Votre nom d'usage(1) : \_\_\_\_\_

Vos prénoms : \_\_\_\_\_

Votre date de naissance : \_\_\_\_\_

Votre ville de naissance (et précisez le pays de naissance si vous êtes né(e) à l'étranger) : \_\_\_\_\_

Département : \_\_\_\_\_

Votre adresse N° et rue : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Votre nationalité : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe (facultatif) : \_\_\_\_\_ - Téléphone portable (facultatif) : \_\_\_\_\_

Adresse électronique (facultatif) : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

(1) : Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance

**Je demande mon inscription à l'examen et la délivrance du permis de chasser.**  
**Je déclare sur l'honneur qu'aucune des causes d'incapacité ou d'interdiction**  
**pouvant faire obstacle à l'inscription ou à la délivrance du permis de chasser,**  
**figurant au dos de la présente demande, ne m'est applicable.**

Fait à : \_\_\_\_\_

le : \_\_\_\_\_

Portez **votre signature** (le candidat) dans le cadre  
ci-contre (en veillant à ne pas dépasser le cadre) : →**IDENTIFICATION ET AUTORISATION DE VOTRE REPRESENTANT LEGAL**dans le cas où vous êtes mineur(e) :  Père  Mère  Tuteur (\*)dans le cas où vous êtes majeur(e) en tutelle :  Juge des tutelles(\*)

(\*) Cochez la case qui vous concerne

 Madame  Monsieur (\*) Cochez la case qui vous concerne

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Nom d'usage(1) : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

J'autorise le candidat désigné ci-dessus dans le cadre « identité » à s'inscrire à l'examen et à demander la délivrance du permis de chasser.

Fait à \_\_\_\_\_, **Signature du représentant légal :**

(et cachet du tribunal si majeur en tutelle)

le : \_\_\_\_\_

(1) : Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance

**CAUSES D'INCAPACITÉ OU D'INTERDICTION POUVANT FAIRE OBSTACLE  
A L'INSCRIPTION A L'EXAMEN OU A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CHASSER  
(articles L. 423-6, L.423-7, L.423-11 et L. 423-25 du code de l'environnement)**

L'inscription à l'examen est refusée :

- aux personnes qui ne peuvent fournir un certificat médical attestant que son état de santé physique et psychique est compatible avec la détention d'une arme, c'est-à-dire :

article R. 423-25- I et III  
du code de l'environnement

à toute personne atteinte de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :

- toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
- toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
- toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
- toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

- aux personnes privées du droit de détention ou de port d'armes par décision préfectorale ou par suite d'une condamnation.

Sont astreintes à l'examen du permis de chasser prévu à l'article L. 423-5, avant toute nouvelle délivrance d'un permis de chasser, les personnes :

- frappées de la privation temporaire du droit d'obtenir ou de détenir un permis de chasser par décision de justice ;
- dont le permis serait nul de plein droit en application de l'article L. 423-11.

La délivrance d'un permis de chasser est refusée :

- aux personnes âgées de moins de seize ans ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- à ceux qui, par suite d'une condamnation, sont privés du droit de port d'armes ;
- à ceux qui n'ont pas exécuté les condamnations prononcées contre eux pour l'une des infractions à la police de la chasse ;
- à tout condamné en état d'interdiction de séjour ;
- à ceux qui n'ont pu produire le certificat médical prévu à l'article L. 423-6 ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 ;
- aux personnes privées, en application de l'article L. 428-14, du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- à ceux qui sont inscrits au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes visé à l'article L.2336-6 du code de la défense ;

- à tout individu qui, par une condamnation judiciaire, a été privé de l'un ou de plusieurs des droits énumérés à l'article [131-26 du code pénal](#).

- à tout condamné à un emprisonnement de plus de six mois pour rébellion ou violence envers les agents de l'autorité publique ;
- à tout condamné pour délit de fabrication, débit, distribution de poudre, armes et autres munitions de guerre, de menaces écrites ou de menaces verbales avec ordre ou sous condition.

Pour ces deux derniers points, le refus de délivrer le permis de chasser aux condamnés cesse cinq ans après l'expiration de la peine.

Vous êtes informé :

- qu'est nulle de plein droit toute inscription à l'examen fondée sur une fausse déclaration ;
- qu'est nul de plein droit tout permis de chasser délivré sur une fausse déclaration ;
- que, dans ce cas, le permis de chasser doit être remis à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage à sa demande ;
- que quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un permis de chasser sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30.000 € d'amende).

**CERTIFICAT MEDICAL**

Je soussigné(e), Docteur : Nom : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Numéro d'identifiant R.P.P.S <sup>(2)</sup> : \_\_\_\_\_ <sup>(2)</sup> : R.P.P.S : répertoire partagé des professionnels de santé

ou Numéro de référence ADELI <sup>(3)</sup> : \_\_\_\_\_ <sup>(3)</sup> : ADELI : répertoire national d'Automatisation Des Listes

Atteste que  Madame  Monsieur (\*) Cochez la case qui vous concerne

Nom : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

n'est pas atteint(e) de l'une des affections médicales ou infirmités rendant dangereuse la pratique de la chasse, mentionnées à l'article R.423-25 du code de l'environnement, reproduites ci-dessus.

Fait à \_\_\_\_\_, **Signature  
et cachet du médecin :**

le : \_\_\_\_\_

Observations éventuelles du médecin :